



Gingins, le 9 octobre 2024

CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal est convoqué en séance ordinaire le :

Mercredi 9 octobre 2024 à 20h15

Salle communale de Gingins

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation
2. Appel
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - Région de Nyon
8. Nomination légale
 - Secrétaire
9. Préavis municipal n° 36/2024
Révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
Rapport de la commission des finances
10. Préavis municipal N° 37/2024
Aliénation du droit distinct et permanent (DDP) N° 438
Rapport de la commission
11. Préavis municipal N° 38/2024
Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de trois appartements à la rue de Derrière 13 – CHF 170'000
Rapports de commissions ad hoc et des finances
12. Préavis municipal N° 39/2024
Arrêté d'imposition 2025
Rapport de la commission des finances

13. Préavis N° 40/2024

Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Nomination de la commission

14. Préavis N° 41/2024

Améliorations structurelles – Chalet et pâturage de La Dôle*

Nomination de la commission

15. Motion

Clarification et modification de la compétence accordée à la Municipalité concernant les droits de préemption des droits distincts et permanents (droits de superficie)

16. Propositions individuelles et diverses

17. Extrait des décisions

Pour le Bureau du Conseil

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire suppléante



Florence Roiné

- * Ce préavis sera déposé en décembre prochain mais pour permettre à la commission ad hoc de visiter les lieux avant l'hiver, la Municipalité souhaite que la nomination intervienne maintenant. La commission sera ensuite informée du préavis.